

Baccalauréat Professionnel

Conduite de Productions Horticoles



Le Baccalauréat Professionnel **Conduite de Productions Horticoles** est un diplôme professionnel qui vous permet :

- d'obtenir le statut de chef d'exploitation avec la **Capacité Professionnelle Agricole** pour pouvoir vous installer.
- l'entrée dans la vie active puisque vous pouvez accéder à des emplois de salarié(e) ou de responsable agricole en horticulture, ... ;
- la poursuite d'études supérieures (BTSA, Licence,...).

Le C.N.E.A.C. assure cette formation en partenariat avec le **Conservatoire arboricole et viticole de la société Pomologique du Berry** à Neuvy-Saint-Sépulchre.

On y retrouve la conduite des végétaux, le travail du sol, le choix des équipements, les opérations techniques appliquées aux productions horticoles : pépinières, fleurs, légumes, plantes aromatiques et médicinales, arboriculture.



❖ Programme de la formation :

Le contenu de la formation permet d'acquérir de réelles compétences professionnelles et scientifiques en Agriculture Biologique. Le BAC PRO C.P.H. contient les modules suivants :



Module		Intitulé
Modules généraux	MG1	Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde.
	MG2	Langue et culture étrangères.
	MG3	Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi (APSAES).
	MG4	Culture scientifique et technologique.
Modules professionnels	MP1	Organisation d'un chantier horticole, mise en place, suivi, analyse
	MP2	Animation d'une équipe de travail et gestion de la structure
	MP3	Ressources naturelles communes et choix techniques
	MP4	Conduite de processus de productions horticoles sur le plan technico-économique

❖ Dispense d'épreuves

Si vous possédez un diplôme équivalent ou supérieur au BAC, vous pouvez être dispensé(e) des modules d'enseignements généraux et donc des épreuves E1, E2, E3 et E4.

Les candidats par correspondance peuvent être dispensés du module (MG3) et donc de l'épreuve E3 sur simple demande.

❖ Stage

Lorsque vous passez pour la première fois le Bac pro Conduite de Productions Horticoles, vous devez obligatoirement effectuer un stage de minimum huit semaines au sein d'une entreprise horticole.

Par correspondance, toute latitude est laissée au candidat d'effectuer son temps de stage quand il le souhaite, en fonction de son activité professionnelle et des contraintes extérieures. Dans tous les cas, n'hésitez pas à demander conseil auprès de l'équipe pédagogique du C.N.E.A.C., car souvent, chaque situation est un cas particulier.

❖ Épreuves d'examen :

L'examen est composé par une série d'épreuves finales orales, pratiques et écrites où l'importance des connaissances techniques et professionnelles tient une place essentielle. 3 à 7 épreuves sont prévues avec 20 coefficients :



Épreuves		Coef.	Durée	Modalité	Nature
E1	Langue française, langages, culture humaniste et compréhension du monde				
	① Français ② Histoire-Géographie	2 2	2 h 00 2 h 00	écrit écrit	① Épreuve sur des textes littéraires. ② Épreuve comportant deux sujets au choix.
E2	Langue et culture étrangères	1	Préparation 20 mn + 20 mn	oral	Épreuve à partir d'un document (photo, dessin, graphique, ...).
E3	Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES	1	Variable	pratique	Épreuve portant sur une activité sportive choisie préalablement par le candidat.
E4	Culture scientifique et technologique				
	① Maths ② Physique-chimie et biologie-écologie	2 2	2 h 00 2 h 00	écrit écrit	① un sujet portant sur 3 ou 4 parties du programme de maths. ② un sujet comportant des problèmes et des questions à partir de documents.
E5	Choix techniques	2	2 h 30	écrit	Épreuve liée aux Techniques Horticoles, à la Biologie, à l'Écologie et à l'Agronomie.
E6	Expérience en milieu professionnel (rapport de stage)	3	Exposé 10 mn Entretien 20 mn	écrit et oral	Épreuve de synthèse qui s'appuie sur l'étude de l'exploitation du lieu de stage. Le dossier repose sur l'analyse de l'exploitation et l'étude de trois situations professionnelles vécues (20 pages maximum sans annexe)
E7	Pratique professionnelle (fiches techniques)	5	Préparation 30 mn Exposé 10 mn Entretien 20 mn	écrit et oral	L'épreuve a pour support 6 ou 7 fiches techniques établies par le candidat sur la production horticole étudiée. Le jury soumet une question portant sur une de ses fiches. Le candidat a 30 mn de préparation et la présente en 10 mn suivi par des questions exploratoires pendant 20 mn.

Le candidat peut choisir une production dominante pour l'épreuve professionnelle E7 entre les productions florales, les productions légumières, les productions fruitières, les productions pépinières ou les productions aromatiques.

❖ Modalités de délivrance du Bac

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves affectées de leurs coefficients.

↪ Épreuve de contrôle

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves,
- et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.

Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

❖ Conditions et modalités de redoublement

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, vous pouvez conserver, à votre demande, le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20. Ces notes sont valables cinq ans à compter de leur date d'obtention.

Une épreuve dont la note est inférieure à 10 sur 20 ne peut pas être conservée et doit être obligatoirement repassée.